

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Mise à disposition, à titre payant, du restaurant scolaire La Fontaine à des particuliers

N° : VA_DEC2024_171

Service : Protocole, manifestations et sécurité

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition, à titre payant, le restaurant scolaire La Fontaine à :

- Mme Demettre Charlotte, du 30 au 31 mars 2024, au prix de 843,50 € TTC.
- Mme Loué Bénédicte, du 13 au 14 avril 2024, au prix de 710,00 € TTC.

Une convention sera signée pour ces mises à disposition.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 15 mars 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-201975-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 19 mars 2024